



N° 2024-0003

**Arrêté municipal du 29 janvier 2024
Circulation travaux Grande Rue**

Nous, Maire de la Commune de MINORVILLE,

Vu les pouvoirs de police du maire,
Vu le Code de la route,
Vu le Code des communes,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

Considérant que pour permettre les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement de Minorville et les travaux de construction des réseaux de transfert correspondants par la société BARRIQUAND

il y a lieu de prendre les dispositions suivantes :

A R R E T O N S :

Article 1° -

Du 5 au 18 février 2024 :

Afin de permettre la réalisation des travaux :

- une circulation en alternant manuel sera mise en place Grande Rue

Article 2° -

La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise BARRIQUAND qui effectue les travaux.

Article 3° -

Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

*M. le commandant de la Brigade de LIVERDUN

*Au Service DITAM

Fait à MINORVILLE, le 29 janvier 2024

Le Maire

Philippe HENNEBERT

